



Concours Santé

EAP · ÉCHELLE 11

COURS 14 · THÈME N°1 DES ANNALES

Organisation de l'Offre de Soins au Maroc

Les 4 réseaux d'établissements, la pyramide hospitalière, le réseau des urgences, les modes de couverture et l'organigramme du Ministère.

Loi-cadre 06-22

REH-RESSP-RISUM-REMS

1 CHU / région

Poids annales : ≈ 28%

Plan du cours

1. Cadre et définition
2. Les 4 réseaux d'établissements de santé
3. La pyramide hospitalière (REH)
4. Le réseau des urgences (RISUM)
5. Le réseau médico-social (REMS) et les modes de couverture
6. Carte sanitaire et organigramme du Ministère
7. Fiche flash — à mémoriser

1 Cadre et définition

L'organisation de l'offre de soins est le **thème n°1** de l'EAP (près de 28 % des questions). Depuis la loi-cadre 06-22, l'offre de soins comprend les **ressources humaines**, les **infrastructures** (public et privé), les **installations fixes ou mobiles** et les **moyens** mis en œuvre pour fournir les soins.

Le Pilier 3 de la réforme vise sa **mise à niveau** : réhabilitation des ESSP, modernisation des hôpitaux, obligation du **circuit des soins** et création d'un **CHU par région**.

Point d'examen : maîtrise absolument les sigles des 4 réseaux, la pyramide HP→CHU et les fonctions des urgences — ce sont les questions les plus fréquentes.

2 Les 4 réseaux d'établissements de santé

Réseau	Sigle	Mission
Réseau hospitalier	REH	soins hospitaliers : HP / CHP / CHR / CHU
Réseau des soins de santé primaires	RESSP	soins de proximité (centres de santé)
Réseau intégré des soins d'urgence médicale	RISUM	assistance médicale urgente
Réseau des établissements médico-sociaux	REMS	personnes à besoins spécifiques

Mnémo « RE-RE-RI-RE » : REH · RESSP · RISUM · REMS.

3 La pyramide hospitalière (REH)

Niveau	Établissement	Portée
1	Hôpital de proximité (HP)	5 spécialités de base (MCOPU)
2	CHP — provincial / préfectoral	province
3	CHR — régional	région
4	CHU — universitaire	interrégional · objectif : 1 CHU / région

Mnémono MCOPU (spécialités de l'hôpital de proximité) : **M**édecine · **C**hirurgie · **O**bstétrique · **P**édiatrie · **U**rgences.

Statuts de gestion : en régie · **SEGMA** (service de l'État géré de manière autonome) · **CHEEPA** / établissement public.

RÉFÉRENCE / CONTRE-RÉFÉRENCE

Référence : orientation d'un patient vers un niveau supérieur (du centre de santé vers l'hôpital).

Contre-référence : retour d'information et du patient vers le niveau inférieur après prise en charge.

4 Le réseau des urgences (RISUM)

Composante	Sigle	Assurée par
Urgences de proximité	UMP	centres de santé 2e niveau, 24h/24 — 7 fonctions
Urgences pré-hospitalières	UPH	SMUR + HELISMUR
Urgences médico-hospitalières	UMH	UMHB (CHP, 12 fonctions) · UMHC (CHR, 16 fonctions) · UMHS (CHU)

Régulation : **SAMU** + Centre de Régulation des Appels Médicaux (CRAM) + CESU.

Mnémono « UMP-UPH-UMH » : Proximité (7f) → Pré-hospitalier → Médico-hospitalier (12/16f).

5 Le réseau médico-social (REMS) et les modes de couverture

REMS — établissements médico-sociaux

Espaces Santé-Jeunes (ESJ), centres de rééducation / orthophonie, centres d'appareillage orthopédique, centres d'addictologie, centres de soins palliatifs, centres médico-universitaires.

Modes de couverture selon la distance

Distance	Mode
< 3 km	structure fixe
3 à 6 km	visite à domicile / relance
6 à 10 km	points de contact / équipe mobile
> 10 km	équipe mobile

Stratégie mobile : visites à domicile (VD), unités médicales mobiles (UMM), caravanes médicales, hôpitaux mobiles.

6 Carte sanitaire et organigramme du Ministère

La **carte sanitaire** régule l'offre : la **CSN** (nationale) est établie par l'administration centrale ; la **CSR** (régionale) est élaborée par chaque **GST** (loi 08-22) et remplace les anciens **SROS**.

Le nouvel organigramme (décret 2-25-615) structure le Ministère autour de **3 directions générales thématiques** (Santé Publique ; Accompagnement du SNS & Coordination Territoriale ; Protection Sociale) et d'une **DG du Système d'Information et de la Digitalisation**.

Sources officielles : loi-cadre 06-22 (BO 7151) · loi 08-22 GST · organigramme MSPS (décret 2-25-615) · portail sante.gov.ma.

7 Fiche flash — à mémoriser

L'essentiel en 60 secondes

- **4 réseaux « RE-RE-RI-RE »** : REH · RESSP · RISUM · REMS.
- **Pyramide REH** : HP → CHP → CHR → CHU · objectif **1 CHU / région** · **MCOPU** à l'HP.
- **RISUM** : UMP (proximité, 7f) · UPH (pré-hosp., SMUR) · UMH (12f CHP / 16f CHR) · régulation SAMU.
- **Couverture** : fixe (<3 km) → mobile (>10 km).
- **Carte** : CSN (nationale) + CSR (GST, remplace les SROS).